

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL
D'ÉLECTRIFICATION
ET D'ÉQUIPEMENT RURAL

—

Extrait du registre des délibérations du Bureau syndical

Réunion du jeudi 17 octobre 2024

| | |
|------------------------------------|--|
| Date de convocation : 2 août 2024 | Nombre de membres { présents : 11 absents : 9 |
| Nombre de membres en exercice : 20 | |
| Date d'affichage : 23 octobre 2024 | |

Décision ADOPTÉE : { Voix POUR : 0
Voix CONTRE : 9
Abstentions : 2 } — **Décision n° B2024-45**

OBJET : Publication dans le Guide des maires ruraux de la Charente-Maritime

L'an DEUX MIL VINGT QUATRE, le DIX-SEPT du mois d'OCTOBRE, jeudi à 14 heures, les membres du Bureau du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL DE LA CHARENTE-MARITIME se sont réunis à Saintes, au siège du Syndicat, sous la présidence de M. François BRODZIAK, Président, suite à une convocation du 2 août 2024.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. François BRODZIAK, Président, MM. Christophe CABRI, Jean-Luc FOURRÉ, Thierry LESAUVAGE, Denis ROUYER, Mme Lydie DEMENÉ, MM. Jean-Marie PETIT et Daniel BOURSIER, Vice-présidents, MM. Patrick ORGERON, Jacky PROUTEAU et Bruno GAILLOT, formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT EXCUSÉS : M. Sylvain LESPINASSE, Mmes Mariette ADOLPHE et Marcelle LYONNET, MM. Christian LUCAZEAU, Jean-Paul GOUSSARD, Franck PETITFILS et Pierre GEOFFROY.

ÉTAIENT ABSENTS : MM. Christophe BERTAUD et Julien DURESSAY.

M. Jean-Luc FOURRÉ est élu secrétaire de séance à l'unanimité.



M. le Président explique que l'Association des maires ruraux de Charente-Maritime (AMR17) va éditer un Guide officiel des maires ruraux de Charente-Maritime, offert notamment aux « élus, maires, présidents des communautés, conseillers partenaires, etc. ». Dans l'édition 2025, imprimée à « plus de 2 000 exemplaires », l'AMR17 propose au SDEER de disposer d'un encart d'une page ou d'une double-page, destiné à la promotion de son activité. Cette prestation est facturée 800 ou 1 200 euros HT, respectivement (et 1 380 ou 2 090 euros HT, respectivement, pour un engagement couvrant les deux éditions 2025 et 2026).

M. le Président propose au Bureau de se prononcer sur la réponse du SDEER à cette proposition de l'AMR17.



LE BUREAU SYNDICAL, APRÈS AVOIR ENTENDU CET EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, PAR NEUF VOIX CONTRE ET DEUX ABSTENTIONS :

Décline la proposition qui lui a été présentée.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus, tous les membres présents ayant signé le registre.

*Le Président,
François BRODZIAK*

*Le Secrétaire de séance,
Jean-Luc FOURRÉ,
Vice-président*